

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31172**

Intitulé

Chef opérateur son

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ecole internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR) | Directeur de l'EICAR |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Tant dans le champ de la production audiovisuelle et sonore que du spectacle vivant et de l'enregistrement musical en studio, le Chef opérateur son assure l'ensemble des missions artistiques et techniques destinées à la production d'une œuvre éphémère ou pérenne impliquant une dimension sonore jouée, enregistrée ou diffusée.

Il détermine, recherche ou conçoit les éléments sonores spécifiques au projet auquel il participe et identifie les besoins humains, techniques, matériels et logistiques nécessaires à la prise de son pour satisfaire les attentes artistiques et/ou commerciales de son commanditaire.

Professionnel des techniques, des technologies et des process, il réalise la prise de son en coordonnant, si nécessaire, les techniciens opérationnels dédiés aux diverses catégories d'équipements et matériels.

Dans le cadre de projets sujets à une diffusion (par opposition au live et à l'évènementiel), le Chef opérateur son assure la postproduction (montage son et mixage) consistant à intégrer et agencer l'ensemble des éléments sonores et à les combiner pour un rendu harmonieux et conforme aux normes de diffusion propres au média concerné.

Le (la) titulaire est capable de :

- Analyser la demande du producteur et du réalisateur ou de l'artiste (ou de son directeur artistique)
- Elaborer une proposition artistique et technique,
- Mettre en place les moyens techniques et humains de la captation,
- Réaliser la prise de son,
- Réaliser les étapes du montage son,
- Réaliser les étapes du mixage.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Chef opérateur son évolue au sein de structures de l'audiovisuel en général, de production évènementielle, musicale ou de spectacle vivant.

Les entreprises concernées sont donc principalement des :

- sociétés de production de films pour le cinéma, de films ou de programmes pour la télévision,
- sociétés de production de films institutionnels et publicitaires, indépendantes ou intégrées à des agences de communication,
- chaînes de télévision,
- radios,
- concepteurs et éditeurs de jeux vidéo,
- salles de spectacles,
- studios d'enregistrement,
- agences d'évènementiel.

Selon la taille, l'activité et l'organisation des structures et l'ampleur des projets, le poste prend les intitulés suivants :

- Ingénieur.e (du) son,
- Chef.fe opérateur.trice du son (en télévision, cinéma et documentaire),
- Technicien.ne son,
- Assitant.e son,
- Sound designer (en télévision, cinéma, documentaire, web et jeu vidéo)
- Opérateur.trice de prise de son (en télévision, cinéma et documentaire),
- Monteur.euse son, Mixeur.euse son (en télévision, cinéma et documentaire),
- Mixeur.euse antenne (en télévision),
- Régisseur.euse son (en spectacle vivant).

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1507 : Montage et post-production

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

3 blocs de compétences font l'objet d'évaluation des capacités, aptitudes et compétences des candidats à la certification.

Les modalités d'évaluation attesteront de la maîtrise des compétences, savoir-faire et savoir-être caractérisant la qualification professionnelle objet de la certification à travers la présentation argumentée, devant un jury de professionnels, d'un projet audio ou audiovisuel abouti.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31172 - Concevoir la prestation sonore | <p>Compétences attestées</p> <p>Analyser la demande du producteur et du réalisateur ou de l'artiste (ou de son directeur artistique) :</p> <ul style="list-style-type: none">comprendre les enjeux créatifs du projet,prendre en compte les désidératas des divers acteurs du projet,évaluer les lieux et les conditions de captation, dont les éventuels moyens techniques préexistants,identifier les formats de diffusion,estimer les impacts de l'enveloppe budgétaire sur les moyens techniques et humains à mobiliser. <p>Elaborer une proposition artistique et technique :</p> <ul style="list-style-type: none">proposer une couleur sonore en adéquation avec la nature, le propos, le sens et le style du projet,déterminer les moyens techniques et humains adaptés au contexte de captation, aux enjeux artistiques et aux délais,chiffrer les coûts,ajuster le budget,bâtir les plans d'aménagement, de câblage et d'installation des matériels pour la prise de son,rédiger les consignes d'affectation et de traitement des sources sonores,définir les moyens de communication entre les acteurs du lieu de captation (réseau d'ordres),anticiper la sécurité des biens et des personnes,planifier l'allocation des ressources techniques et humaines sur la durée du projet,faire évoluer la proposition en lien avec les responsables techniques ou chefs de postes. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Cas réel :</p> <p>A partir du cahier des charges d'un commanditaire, l'Ingénieur du son livre une proposition artistique et technique propre à satisfaire les enjeux du projet, comprenant ses intentions artistiques, les listes techniques, les besoins humains, un budget ventilé par poste, les plans d'installation et la planification des moyens pour la captation.</p> <p>Livrable : dossier écrit, présenté à l'oral devant un jury de professionnels.</p> <p>Une attestation de compétences est délivrée à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc.</p> |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|---|
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31172 - Réaliser la postproduction son</p> | <p>Compétences attestées</p> <p>Réaliser les étapes du montage son : superviser la conformation du ou des montage(s) image, traiter et optimiser l'intelligibilité des paroles, valider la qualité sonore des paroles retravaillées, conduire des séquences de postsynchronisation avec les comédiens, proposer, intégrer et travailler les éléments d'ambiance sonore, créer et exploiter les bruitages, sauvegarder la bande son dans les formats adaptés au mixage.</p> <p>Réaliser les étapes du mixage : épurer le montage son, régler l'intensité sonore des pistes son les unes par rapport les autres, assurer la spatialisation et la réverbération sonore, ajuster les transitions, affiner la couleur sonore d'un album studio ou d'un concert enregistré, harmoniser les morceaux d'un album studio.</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Cas réel : A partir des pistes son issues d'une captation, l'Ingénieur du son présente son travail de postproduction et le produit audio(visuel) finalisé correspondant. Livrable : présentation d'un produit audio(visuel) finalisé devant un jury de professionnels. Une attestation de compétences est délivrée à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc.</p> |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|--|
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31172 - Réaliser la captation | <p>Compétences attestées</p> <p>Mettre en place les moyens techniques et humains de la captation :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place les réseaux d'ordre, coordonner et contrôler l'installation des matériels en fonction du plan d'allocation défini, superviser les câblages nécessaires, valider la sécurité des biens et des personnes, vérifier le respect des normes de santé publique, tester les matériels, affiner les réglages en simulation de situation de captation (mécanique en cinéma, balance en spectacle vivant et studio d'enregistrement). <p>Réaliser la prise de son :</p> <ul style="list-style-type: none"> coordonner l'action des perchmen (son à l'image), des backliners (spectacle vivant) ou des assistants (studio), adapter les paramètres de prise de son et de traitement des sources sonores en temps réel en fonction des aléas techniques, logistiques, météo, humains, des demandes d'ajustement des commanditaires, sauvegarder les prises de sons, réaliser un prémix des pistes sons, exploiter les fonctionnalités des enregistreurs multipistes de gestion des métadonnées destinées à la postproduction, mixer le son en temps réel. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Cas réel :</p> <p>Sur la base d'une captation qu'il a coordonnée, l'Ingénieur du son présente ses activités, son organisation, ses responsabilités, ses prises de décisions et sa gestion des aléas.</p> <p>Livrable : dossier écrit, présenté à l'oral devant un jury de professionnels.</p> <p>Une attestation de compétences est délivrée à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc.</p> |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | 1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : o 2 employé(e)s, o 2 employeurs. |
| En contrat d'apprentissage | X | 1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : o 2 employé(e)s, o 2 employeurs. |
| Après un parcours de formation continue | X | 1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : o 2 employé(e)s, o 2 employeurs. |
| En contrat de professionnalisation | X | 1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : o 2 employé(e)s, o 2 employeurs. |
| Par candidature individuelle | X | |

| | | |
|---|---|---|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2012 | X | 1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : o 2 employé(e)s, o 2 employeurs. |
|---|---|---|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef opérateur son" avec effet du 24 octobre 2014, jusqu'au 07 août 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien son" avec effet au 17 novembre 2009, jusqu'au 27 août 2018. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 24 octobre 2014 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau II.*

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une moyenne de 10 certifiés par an

Autres sources d'information :

www.eicar.fr

EICAR

Lieu(x) de certification :

Ecole internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [La Plaine Saint Denis]

EICAR, bâtiment 136, 50 avenue du président Wilson, 93214 La Plaine Saint Denis

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EICAR, bâtiment 136, 50 avenue du président Wilson, 93214 La Plaine Saint Denis

Historique de la certification :

Certification précédente : [Technicien son](#)